DECRET

DECRET N° 2020-592 DU 30 MAI 2020 PROLONGEANT LA DURÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

****

DECRET N° 2020-592 du 30 mai 2020 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en son article 61;

Vu loi n°91-011 du 18 juillet 1991 relative aux situations d'exception ;

VVu la loi n°2011-002 du 15 juillet 2011 portant Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2020-070 du 29 janvier 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2020-359 du 21 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République ;

Vu le décret n°2020-370 du 04 Avril 2020 proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République ;

Vu le décret n°2020-420 du 17 Avril 2020 proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République ;

Vu le décret n° 2020-457 du 02 Mai 2020 proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République ;

Vu le décret n° 2020-483 du 16 Mai 2020 proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

En Conseil des Ministres et après avis des Présidents de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de la Haute Cour Constitutionnelle,

D E C R E T E :

Article premier.- Est prolongé pour une durée de quinze jours à compter de la date du présent décret, pour des raisons de sécurité sanitaire, de calamité publique et pour permettre le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, l'état d'urgence sanitaire proclamé sur toute l'étendue du territoire de la République de Madagascar par le décret n°2020-359 du 21 mars 2020, le décret n°2020-370 du 04 Avril 2020, le décret n° 2020-420 visés du 17 avril 2020, le décret n°2020 – 457 du 02 Mai 2020 et le décret n°2020 – 483 du 16 Mai 2020 ci-dessus.

Article 2.- Le présent décret emporte l'application des dispositions légales relatives aux situations d'exception notamment en ce qui concerne la situation d'urgence.

Article 3.- En application des dispositions de l'article 18 de la loi n° 91-011 du 18 juillet 1991 relative aux situations d'exception, les pouvoirs du Président de la République en matière de contrôle de la circulation des personnes et des véhicules, de contrôle du ravitaillement et de contrôle des armes sont délégués au Premier Ministre.

Article 4.- Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et les membres du Gouvernement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 5.- En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 30 Mai 2020

Le Président de la République

Andry RAJOELINA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

NTSAY Christian

A LIRE ÉGALEMENT

(/actualites/decret/912-decret-n-2020-748-du-11-juillet-2020-prolongeant-la duree-de-l-etat-d-urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

DECRET N° 2020- 748 du 11 Juillet 2020 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

(/actualites/decret/897-decret-n-2020-687-du-27-juin-2020-prolongeant-la-duree-de-l-etat-d-urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

DECRET N° 2020-687 du 27 juin 2020 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

DECRET N° 2020-610 du 13 juin 2020 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

republique.html)

(/actualites/decret/842-decret-n-2020-483-du-16-mai-2020-prolongeant-la-duree-de-l-etat-d-urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

DECRET N° 2020-483 du 16 mai 2020 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

DECRET N°2020-457 du 2 mai 2020 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

(/actualites/decret/816-decret-n-2020-457-du-2-mai-2020-prolongeant-la-duree-de-l-etat-d-urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

DECRET N°2020-420 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

(/actualites/decret/756-decret-n-2020-359-du-21-mars-2020-proclamant-l-etat-d-urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

DECRET N°2020 – 359 du 21 Mars 2020 Proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

DECRET N°2020-370 prolongeant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République

(/actualites/decret/787-decret-n-2020-370-prolongeant-la-duree-de-l-etat-d-urgence-sanitaire-sur-tout-le-territoire-de-la-republique.html)

LES INSTITUTIONS

- La Haute Cour Constitutionnelle (http://www.hcc.gov.mg)
- Primature (http://www.primature.gov.mg/)
- Assemblée nationale (http://www.assemblee-nationale.mg/)
- Sénat de Madagascar (http://www.senat.mg/)

MENU

VIDÉO

EN IMAGE

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6095.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6024.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6061.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6203.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6106.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6171.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6119.jpg)

(/images/speasyimagegallery/albums/21/images/r01-6011.jpg)

TÉLÉCHARGEMENT

- Hymne national de Madagascar (/hymne-national-de-madagascar.html)
- Documentations et archives (/documentations-et-archives.html)

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Copyright 2019 Présidence de la République de Madagascar

(https://www.facebook.com/compresidencemadagascar)
(https://twitter.com/PresidenceMada)
(https://www.youtube.com/channel/UCsljJl__1Z4gcT8jQX9iK8A)